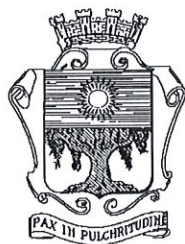


AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-08-DE
Reçu le 06/04/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MISE A DISPOSITION GRATUITE DU JARDIN DE L'OLIVAIE – EVENEMENTS MUSICAUX : « LES CONVERSATIONS MUSICALES » LE 8 JUILLET 2018 ET « LE FESTIVAL CROSSOVER » LE 18 AOUT 2018

Séance Publique Ordinaire du 27 MARS 2018
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14
PRESENTS : 19
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-08-DE
Reçu le 06/04/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

VIII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MISE A DISPOSITION GRATUITE DU JARDIN DE L'OLIVAIE – EVENEMENTS MUSICAUX : « LES CONVERSATIONS MUSICALES » LE 8 JUILLET 2018 ET « LE FESTIVAL CROSSOVER » LE 18 AOUT 2018

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Afin de contribuer à l'animation et à la promotion culturelle de la commune, la Municipalité encourage les initiatives et accompagne les associations et les artistes dans leurs projets musicaux.

A ce titre, deux manifestations sont prévues lors de la saison estivale 2018, à savoir :

- « Les Conversations Musicales » qui se dérouleront notamment au jardin de l'Olivaie le dimanche 8 juillet 2018, organisées par Mme Alexandra DUCHATEAU et M. Frédéric VAYSSE KNITTER,
- Le festival de musique techno « Crossover » qui aura lieu au jardin de l'Olivaie le samedi 18 août 2018, organisé par l'association PANDA EVENTS.

Compte tenu des retombées touristiques et économiques, il convient de se prononcer sur la mise à disposition gratuite du jardin de l'Olivaie situé rue Jean Bracco.

Il est indiqué que lors de cette occupation, chaque bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité du public et la préservation du jardin, ainsi que d'être couvert par un contrat d'assurance.

Il est noté qu'un arrêté municipal sera établi pour formaliser ces occupations.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- DECIDER la mise à disposition gratuite du jardin de l'Olivaie pour la manifestation « Les Conversations Musicales » qui se déroulera le dimanche 8 juillet 2018 et le festival de musique « Crossover » qui aura lieu le samedi 18 août 2018,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE la mise à disposition gratuite du jardin de l'Olivaie pour la manifestation « Les Conversations Musicales » qui se déroulera le dimanche 8 juillet 2018 et le festival de musique « Crossover » qui aura lieu le samedi 18 août 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.